

## Passer d'un service public aux services aux publics, leitmotiv d'Alain Zenner

Après quelque deux ans au poste de commissaire du gouvernement chargé de la simplification des : procédures fiscales, Alain Zenner tire un bilan satisfaisant des progrès belges en matière d'e-government et de simplification administrative. Au cours d'une rencontre avec la presse organisée par Isabel (gérant un réseau sécurisé de transactions électroniques), Alain Zenner a eu cette petite phrase qui résume à elle seule l'action entreprise par le gouvernement «On doit passer d'un service public aux services au public», déclare-t-il.

Selon lui, la clé du succès, ou du moins l'une d'entre elles, résulte de la collaboration entre public et privé. Cette conception serait assez répandue au niveau de l'Union et plus marginale sur le territoire national. «J'ai le sentiment qu'en associant privé et public nous avons pu avancer beaucoup plus rapidement», estime Alain Zenner. «Les entreprises comprennent mieux les besoins des administrations et vice-versa», explique-t-il.

Les résultats obtenus dans le domaine de l'eTVA ou dans le domaine de la facturation électronique sont directement issus de cette collaboration, estime le commissaire du gouvernement.

«Le dynamisme entrepreneurial peut contribuer au développement de l'e-government et à la simplification administrative», a-t-il encore déclaré.

Pour appuyer sa déclaration, il s'en réfère à une étude commandée par le ministère néerlandais des Affaires économiques portant sur les paiements électroniques. Celle-ci a été menée, par le bureau CMG dans différents pays européens, le Japon et les USA.

Il en ressort que la Belgique se classe en tête du peloton avec les Etats-Unis. Notre pays se classe notamment très bien en matière de standardisation et de sécurité de paiement. Un score notamment établi grâce au développement d'Isabel qui a mis en place une infrastructure d'échange électronique permettant dès à présent, outre des paiements, des transactions électroniques telles que la facturation, les déclarations de TVA ou Dimona.

Le succès de l'e-government viendra également de l'utilisation de ce type de technologie, estime Alain Zenner.

### **Simplification administrative**

Le projet d'e-government se mène en parallèle avec un processus de simplification administrative. Celui-ci est coordonné par l'ASA (Agence fédérale pour la simplification administrative). «Il y a plus d'une centaine de projets en cours», déclare Zenner. Deux des principaux sont la carte d'identité électronique et la banque carrefour (opérationnelle dès décembre prochain normalement), selon lui.

Dans le domaine de la simplification administrative, il faut encore souligner l'entrée en vigueur de la «clause Kafka» début octobre.

D'après, cette disposition, toute proposition de loi ou toute décision doit être accompagnée de l'estimation de son coût administratif pour être prise en considération. Alain Zenner souligne en outre qu'une telle disposition est en vigueur depuis les années 60 sur le plan financier.

La simplification administrative ne se limite pas à l'e-government, précise encore le commissaire du gouvernement. Elle doit s'accompagner d'une plus grande sécurité juridique, d'une réduction de la «paperasserie» et d'un changement de culture d'entreprise au sein des administrations.

Quant à la position de la Belgique dans la «course à l'e-government», par rapport aux autres pays européens, Zenner estime que nous n'avons pas à être gênés de nos performances en la matière et rappelle que le système Edivat (déclaration électronique de TVA) a été particulièrement remarqué au niveau des instances européennes. A la veille des vacances parlementaires, l'état des lieux faisait apparaître qu'en matière d'e-government, la Belgique était mal classée au niveau européen, mais que nous étions un des pays qui progressaient le plus rapidement, avait alors fait remarquer Frank Vandembroucke, dont le portail de la sécurité sociale a également retenu l'attention européenne.

J.-F. B.